



QU'A ANNONCÉ LE GOUVERNEMENT SUR LES RÉMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

La FSU l'a dit dans son communiqué, le gouvernement est arrivé les mains quasiment vides au rendez-vous salarial et a joué la confusion « rémunérations-remboursements de frais ». Il convient toutefois de passer en revue les maigres annonces faites, pour que tous les collègues en jugent et voient ce qui peut les concerner.

- **Confirmation du gel de la valeur du point d'indice**, déjà annoncé à l'automne 2017. Alors même qu'en sortir est une revendication unanime des organisations syndicales. Motif : ça coûterait trop cher (!)
- **Les mesures PPCR**. Confirmation du gel, là encore, de la mise en œuvre du calendrier en 2018. Reprise, donc, au 1^{er} janvier 2019 et engagement que les textes d'application manquants (8 corps et très peu d'agents à chaque fois) seraient publiés d'ici la fin de l'année.
- **Revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du Compte épargne temps (CET)** et baisse du seuil de monétisation de 20 à 15 jours. Cela ne concerne que la FP Etat et la FP Territoriale (et pas les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation...). L'hospitalière aura des discussions spécifiques.
- **Reconduction de la GIPA** pour 2018 (sans précision de la date où serait prise le décret).
- **Revalorisation des frais de mission**. Les taux de nuitées seront augmentés pour atteindre:
 - 110 euros pour Paris intra-muros
 - 90 euros pour les villes de plus de 200 000 habitants et la métropole du grand Paris
 - 70 euros pour les autres communes (contre 60 euros aujourd'hui)
 - Une nuitée de 120 euros sera créée pour les travailleurs handicapés (pour tenir compte de la nécessité de prendre des chambres aménagées).
 - L'indemnité kilométrique est revalorisée pour la première fois depuis 2006 de 17%. Selon les CV fiscaux, cette indemnité est + ou moins à 30 centimes du km, cela ferait donc en gros 35 centimes.
- **Accès au logement**. Le ministère a annoncé l'amélioration de l'aide à l'AIP (aide à l'installation des personnels) pour les agents de l'État, "avec un zonage collant au plus près de la situation du marché de l'immobilier ou incitant à la prise de fonction dans les quartiers politique de la ville. Cette mesure n'est toutefois pas une nouveauté. En effet, la mise en cohérence de l'AIP avec le périmètre de la loi Alur, chiffrée à 409 000 euros pour 2018, a déjà été annoncée dans le cadre du CIAS (comité interministériel d'action sociale des administrations de l'État). Plus largement, ouverture d'un chantier pour améliorer l'accès au logement intermédiaire des agents publics. À noter à cet égard qu'à ce jour, les préconisations du rapport Dorison sur l'accès au logement des agents publics remis au gouvernement il y a tout juste deux ans, le 14 juin 2016, n'ont toujours pas été suivies d'effets.
- **Ajustement** au 1er janvier 2019 sur **l'indemnité de compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée** afin de "corriger" l'effet négatif du transfert primes-points de PPCR pour les agents les plus faiblement primés. La FSU a soulevé le fait que les agents en congé formation ne l'avaient pas eue, l'administration s'est dite prête à « regarder » ce sujet.
- Quelques autres sujets ont fait l'objet d'échanges sans aucun engagement ni calendrier du gouvernement (participation des employeurs à la complémentaire, etc). Sur l'IKV (indemnité vélo), le gouvernement prétend désormais attendre une loi « mobilités » qui serait plus globale (pour rappel, cela fait plus d'un an que le texte sur l'IKV, d'ailleurs de portée assez limitée, a été voté en CCFP).